

15 propositions pour la démocratie locale

Vers un diagnostic de la démocratie locale

- 1- **Nous proposons la création d'un observatoire national de la démocratie locale** dans les communes et les intercommunalités. Avant d'engager de nécessaires réformes, il est opportun de prendre le temps d'un diagnostic documenté et partagé avec toutes les parties prenantes : ministères, parlementaires, associations d'élus, experts... Cet espace de concertation permettra notamment de :
 - Proposer des solutions pérennes et partagées pour revitaliser la démocratie
 - Évaluer le cadre d'application de la législation et proposer des ajustements
 - Promouvoir les bonnes pratiques
 - Favoriser et accompagner l'innovation
 -

Vers le respect des droits

- 2- **Nous proposons, pour un plus grand respect des élus de la République, une obligation de réponse des autorités préfectorales dans un délai raccourci.** Chaque recours adressé par un élu d'opposition au préfet de département ou son représentant doit a minima faire l'objet d'un accusé de réception et d'une réponse circonstanciée dans un délai d'un mois. Un bilan des relations entre les élus minoritaires et les services de la préfecture sera réalisé annuellement.
- 3- **Nous proposons la mise en place d'un dispositif de médiation gratuit et accessible à tous les élus.** Il disposerait d'un mois pour émettre un avis qui serait porté à la connaissance du Conseil municipal suivant. L'intérêt de cette médiation serait de réduire les délais de réponse et le nombre de recours auprès des Tribunaux administratifs et des Préfectures. Son rattachement sera à préciser.

Vers un meilleur respect de la démocratie

- 4- **Nous proposons de porter la prime majoritaire à 25 %** (Article L262 du code électoral). Alors que l'essentiel des délibérations porte sur le quotidien de nos concitoyens, il est souhaitable de favoriser demain un débat plus équilibré en ramenant la prime majoritaire à 25%, comme dans les Conseils régionaux sans d'ailleurs compromettre leur stabilité, ni entraver leur bon fonctionnement. C'est ainsi que nous favoriserons demain le développement d'une culture du compromis dans nos communes et nos intercommunalités

Vers une équité de traitement de tous les élus

- 5- **Nous proposons l'attribution d'une dotation annuelle de fonctionnement à chaque groupe de la majorité et de l'opposition.** Son montant par élu correspondra à un % des recettes réelles de fonctionnement (à préciser). Il appartiendra aux groupes ou élus non-inscrits, majoritaire(s) et minoritaire(s) de rendre compte annuellement de la bonne utilisation de cette dotation qui permettra notamment la prise en charge des frais de fonctionnement, de téléphonie, d'abonnement, de protection juridique et de communication. En complément, les élus d'opposition disposeront des moyens matériels identiques à ceux des élus majoritaires.
- 6- **Nous proposons que chaque élu municipal, avec ou sans délégation, bénéficie de la protection fonctionnelle,** y compris dans le cadre d'un contentieux qui l'oppose à un conseiller, un adjoint ou le maire.

Vers une dynamique de concertation dans les instances de la commune

- 7- **Nous proposons, à l'image de l'Assemblée nationale et du Sénat, l'élargissement du Bureau municipal représentatif de tous les groupes.** Espace de concertation, il sera garant de l'organisation et du fonctionnement interne du Conseil municipal et des commissions dans le respect de la réglementation. Il en planifiera les séances et en validera l'ordre du jour. Dans

Collectif 78 des élus locaux minoritaires

ce cadre, les élus minoritaires disposeront d'un droit d'intervention sur l'ordre du jour, avec le pouvoir d'y mettre un point à l'ordre du jour chaque trimestre. Il constituera également le premier niveau d'information sur l'actualité et les projets de la ville.

- 8- **Nous proposons la participation effective de l'opposition aux différentes commissions et instances communales** (ex : Comité social territorial, Commission communale pour l'accessibilité, Centre communal d'action sociale) sur la base du nombre de sièges de chaque groupe et non-inscrit. Comme à l'Assemblée nationale où le président de la Commission des finances est issu des rangs de l'opposition, la présidence de la commission des finances sera confiée à un élu non-majoritaire. Par ailleurs, la commission des finances devra dorénavant aborder l'évaluation des politiques publiques.
- 9- **Nous proposons l'allongement des délais de transmission des documents préparatoires des conseils**, de 5 à 10 jours, pour les villes de 3 500 habitants et plus et de 3 à 6 jours, pour les plus petites communes où chaque délibération devra être accompagnée d'une note de synthèse.
- 10- **Nous proposons une séance du Conseil municipal entièrement dédiée à des questions orales d'actualité locale**, une fois par trimestre. En cohérence avec les assemblées parlementaires, ces questions s'adresseraient à l'exécutif municipal et seraient posées à parité, par la majorité et l'opposition, au prorata de l'effectif de chacun des groupes composant la minorité (proposition issue du rapport Giran).

Vers une communication pluraliste

- 11- **Nous proposons un droit d'expression plus conforme à la représentativité de chaque groupe d'élus dans tous les supports de communication de la commune (magazine, numérique)** en complément des moyens octroyés dans le cadre de la dotation annuelle de fonctionnement (proposition 5), notamment avec une lettre de l'opposition encartée dans le journal municipal. Une publication municipale de mi-mandat sera systématiquement éditée et devra permettre l'expression proportionnée de tous les groupes d'élus.

Vers un droit d'accès à l'information

- 12- **Nous proposons, pour faciliter l'accès aux documents administratifs, de rendre les avis de la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) contraignants** sous délai et avec astreinte, et ainsi limiter les recours auprès Tribunaux administratifs.
- 13- **Nous proposons une plus grande transparence sur les marchés publics**, en revenant notamment aux seuils initiaux pré-covid. Dans ce sens, les pouvoirs de la Commission d'appel d'offres doivent être élargis : abaissement des seuils pour consultation, information obligatoire sur les marchés publics (relevé de décision). L'octroi d'une subvention (Intercommunalité, Département, Région, État) sera obligatoirement conditionné par une délibération du Conseil municipal portant sur le projet concerné.

Vers des compétences renforcées et reconnues

- 14- **Nous proposons de soutenir la montée en compétence des conseillers municipaux**, de la majorité et de l'opposition, avec la première année de mandat le doublement du DIF. Dès leur élection, les nouveaux élus seront informés de leur droit à la formation et des conditions d'accès. La dernière année du mandat, chaque élu qui souhaite mettre fin à son engagement municipal, pourra bénéficier d'un bilan de compétences.
- 15- **Nous proposons le versement d'une indemnité à tous les élus locaux**. C'est une forme de reconnaissance légitime au regard de l'investissement personnel que représente ce type de mandat, notamment pour les élus minoritaires. Elle vise à favoriser l'engagement de certaines populations aujourd'hui sous-représentées dans les Conseils municipaux (ouvriers/employés, jeunes...)